

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 486 137**

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

**N° 80 14605**

(54) Entrebâilleur de contrevents et similaires.

(51) Classification internationale (Int. Cl.<sup>3</sup>). E 05 C 19/12, 17/02.

(22) Date de dépôt..... 1<sup>er</sup> juillet 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 1 du 8-1-1982.

(71) Déposant : GIBARD Roger, résidant en France.

(72) Invention de : Roger Gibard.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet André Corre,  
17, rue Pasteur, 92300 Levallois.

La présente invention concerne un article de quincaillerie de bâtiment, du type loquet servant à fermer les contrevents, volets, battants, vantaux etc...

Un loquet est généralement constitué, d'une part d'  
5 une tige métallique plate (appelée : clenche) oscillant à  
l'une de ses extrémités autour d'un pivot fixé à un vantail  
et d'autre part d'un mentonnet fixé à l'autre ventail pour  
recevoir l'extrémité libre de la clenche en position de fermeture.

10 Les mentonnets connus ont des formes variées, mais ils comportent tous à leur base une partie horizontale perpendiculaire au vantail et une partie verticale parallèle à ce vantail de façon à déterminer après mise en place, un logement ouvert à la partie supérieure, de dimensions telles  
15 que la clenche puisse pénétrer facilement de haut en bas, mais avec peu de jeu. Ainsi (en position contrevents fermés) l'extrémité libre de la clenche repose sur la partie horizontale du mentonnet et ne peut plus être déplacée que vers le haut. Les plages de la clenche sont parallèles aux bords verticaux du logement. Comme la clenche ne peut normalement être manœuvrée que dans un plan parallèle au ras du vantail qui supporte le mentonnet lors de son introduction ou de sa sortie  
20 du logement et qu'elle ne peut aussi être manœuvrée que dans un plan parallèle au ras du vantail qui supporte son pivot  
25 on comprend aisément qu'en position fermée, les contrevents sont obligatoirement dans le même plan. La clenche ne peut pas faire d'angle avec les vantaux, et donc permettre un entrebaillement.

Toutefois il arrive que des installations rudimentaires,  
30 et/ou une usure, tolèrent un léger entrebaillement, mais un tel entrebaillement n'est pas contrôlé. Il est parfois possible de tirer les contrevents de l'extérieur, de passer la main ou un outil dans l'entrebaillement (ou dans l'espace ouvert au sommet ou à la base des vantaux) et de soulever la clenche  
35 pour la faire sortir de son logement, la faire pivoter et ouvrir complètement les contrevents. Les loquets connus ne peuvent pas être utilisés comme entrebailleurs de sécurité.

Les entrebailleurs de sécurité actuellement en service sont utilisés surtout pour des portes ouvrant vers l'intérieur. Ils ne peuvent pratiquement pas être montés sur des contre-

vents pour les maintenir entrebaillés sans risque d'ouverture complète non autorisée. De façon inattendue l'inventeur a trouvé qu'un loquet peut servir d'entrebailleur à condition de présenter un certain jeu contrôlé; et que ce jeu ne nuit pas à la sécurité. L'entrebailleur plus particulièrement destiné aux contrevents et similaires, selon l'invention, est du type loquet et est caractérisé en ce que la clenche peut être déplacée parallèlement aux vantaux, ou faire un angle avec eux permettant de les entrebailler, et que la longueur utile du pivot est nettement supérieure à l'épaisseur de la clenche, et que la longueur de la plage horizontale du logement du mentonnet formant crochet est égale à au moins deux fois l'épaisseur de la dite clenche. Le mentonnet présente à sa partie avant un crochet, ayant à sa partie supérieure une pointe dirigée vers le contrevent laissant entre elle et ce dernier une distance à peine supérieure à l'épaisseur de la clenche. De ce fait, la pointe ferme en partie l'ouverture du logement.

Le logement ainsi déterminé est rectangulaire d'une hauteur légèrement supérieure à celle de la plage de la clenche, et d'une largeur égale à au moins deux fois l'épaisseur de la dite clenche (ainsi que précédemment exposé) et de préférence environ quatre fois. A la partie supérieure, l'ouverture laissée par la pointe du crochet à l'aspect d'une fente le long du vantail permettant d'introduire ou de retirer la clenche de son logement. Lorsque la clenche est dans le logement elle peut glisser sur la plage horizontale de repos du mentonnet. Lorsque l'on tente de soulever la dite clenche, sans précaution, elle heurte le plafond du logement formé par la pointe du crochet qui forme ainsi butée. On ne peut soulever la clenche qu'à la condition de bien fermer les contrevents afin de la glisser à travers le passage prévu à cet effet.

En outre la clenche comporte à la base de son extrémité libre au moins une encoche correspondant à une position d'entrebaillage venant et pouvant s'enclencher sur la plage de repos du mentonnet. De préférence la clenche comporte deux encoches correspondant à deux positions d'entrebaillage.

Pour mieux faire comprendre l'invention il est donné ci-après un exemple de réalisation en référence aux dessins annexés dans lesquels :

Fig. 1 est une vue d'ensemble d'un entrebailleur monté sur des contrevents fermés,

" Fig. 2 est une vue de profil du mentonnet montrant le chemin parcouru par la clenche lors de son introduction ou sa sortie,

Fig. 3 est une vue de profil du mentonnet montrant la position de la clenche en position d'entrebailement,

Fig. 4 est une vue schématique de dessus de l'entrebailleur en position fermée des contrevents,

Fig. 5 est une vue schématique vue de dessus de l'entrebailleur en position entrebaillée des contrevents,

Fig. 6 et 7 sont des vues de face montrant deux positions d'entrebailement des volets.

Sur des contrevents 1 et 2 sont fixés une espagnolette 3 et un entrebailleur 4, les contrevents étant fermés.

Sur le contrevent 1 est fixée une plaque support 5 munie d'un pivot 6 terminé par une large tête 7. Ce pivot passe à travers un trou (non référencé) prévu près de l'extrémité de la clenche 8, dont la forme 9 permet de laisser le passage à l'espagnolette 3. L'extrémité 10 est munie d'un bouton 11 de préhension. Près de ce bouton, en direction de la forme 9, la base de la clenche comporte deux encoches dont le rôle sera précisé plus loin.

L'extrémité libre 10 de la clenche repose dans le mentonnet 14 fixé sur le contrevent 2, et représenté plus en détail sur les Fig. 2 et 3. Sur un support 15 part perpendiculairement un crochet 16 découpée de façon à déterminer le logement 17 de forme rectangulaire avec une fente 18 à sa partie supérieure le long du support 15 (ou directement le long du vantail). Cette fente 18 est déterminée par la pointe 19 qui s'arrête à une distance du support à peine supérieure à la largeur de la clenche 8. Ainsi la clenche peut passer de la position 20 à la position 21 lorsque les vantaux sont fermés, et qu'elle peut être manoeuvrée dans un plan parallèle à eux deux à la fois.

Le logement 17 comporte à sa base une plage 23 dite de repos, sur laquelle peut glisser la clenche 22. Dans cette

position l'entrebailleur est verrouillé, la pointe 19 formant butée.

La Fig. 4 montre que, en position des contrevents 1 et 2 fermés, l'entrebailleur peut être verrouillé et déverrouillé. La clenche peut être soit appliquée contre les contrevents et manoeuvrée, soit mise parallèlement à eux, de façon que son extrémité vienne en 22 et bute contre la pointe 19 (Fig. 3).

Dans cette dernière position il est possible d'entrebailler les contrevents 1 et 2, et la clenche forme un certain angle avec chacun d'eux, comme montré en Fig. 5, L'extrémité 8 bute contre la plaque support 5, sans pouvoir échapper en raison de la présence de la tête 7. L'extrémité 10 bute contre la plaque support 15. Du fait de cette position en biais, il est impossible de déverrouiller l'entrebailleur. Comme indiqué précédemment pour le déverrouiller il faut fermer les contrevents afin de revenir à la position de la Fig. 2.

Pour améliorer encore la sécurité il est prévu de déterminer à l'avance deux positions précises d'entrebaillage ainsi que le montrent les Fig. 6 et 7. Lorsqu'on pousse les contrevents, la clenche 8 coulisse légèrement sur la surface de repos 23 du mentonnet, jusqu'à ce que l'encoche 12 arrive au niveau de cette surface 23, provoquant l'abaissement de l'extrémité 10 qui se trouve prisonnière du mentonnet. Dans cette position l'entrebaillage est bien déterminé, et ne peut plus être modifié en poussant ou tirant les contrevents. Il faut obligatoirement manoeuvrer l'entrebailleur de l'intérieur. Il est ainsi possible d'encastrer la plage 23 dans l'encoche 13 pour obtenir un entrebaillage plus large. Mais dans tous les cas d'entrebaillage il n'est pas possible d'ouvrir davantage les contrevents, aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur, la partie 10 de la clenche venant buter sous la pointe 19. Pour ouvrir les contrevents il faut toujours les refermer complètement, opération qui ne peut être effectuée que de l'intérieur, ce qui assure au dispositif une grande sécurité.

L'invention a été décrite en référence à des contrevents, mais il est bien évident qu'elle peut être appliquée à d'autres fermetures.

R E V E N D I C A T I O N S

1. Entrebailleur pour contrevents et similaires du type loquet, caractérisé en ce que la clenche peut être déplacée parallèlement aux vantaux, ou faire un angle avec eux 5 permettant de les entrebailler, et que la longueur utile du pivot est nettement supérieure à l'épaisseur de la clenche et que la longueur de la plage horizontale du mentonnet formant crochet est égale à au moins deux fois l'épaisseur de la dite clenche.
- 10 2. Entrebailleur selon la revendication 1, caractérisé en ce que le mentonnet présente à sa partie avant un crochet dont la pointe est dirigée vers le contrevent laissant entre elle et ce dernier une distance à peine supérieure à l'épaisseur de la clenche.
- 15 3. Entrebailleur selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la clenche comporte à la base de son extrémité libre au moins une encoche correspondant à une position d'entrebaillement venant et pouvant s'enclencher sur la plage de repos du mentonnet.
- 20 4. Entrebailleur selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la clenche est courbée en son centre pour laisser le passage à l'espagnolette.

1/2

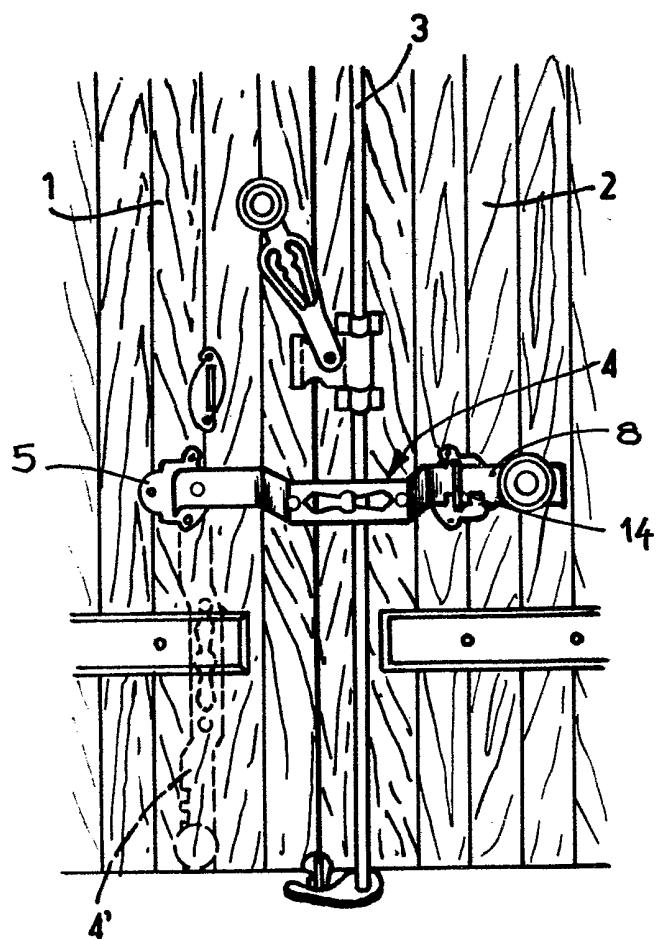


FIG.1

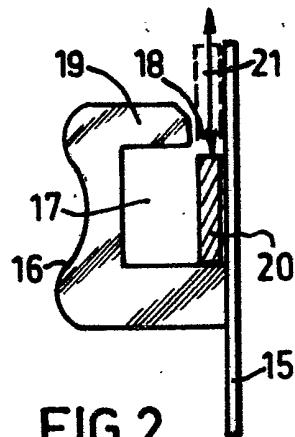


FIG.2

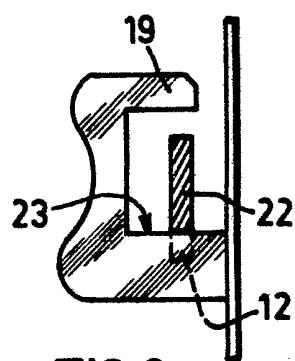


FIG.3

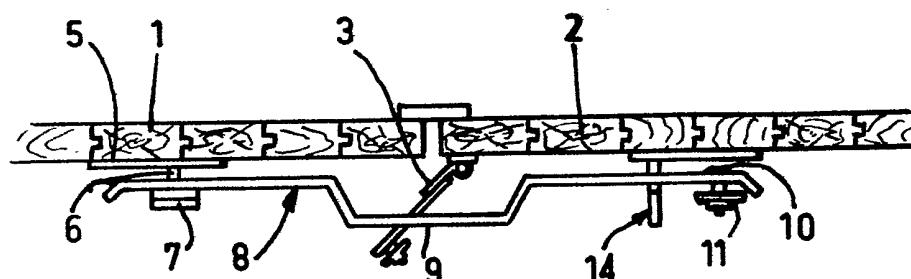


FIG.4

H.A.P.

2/2

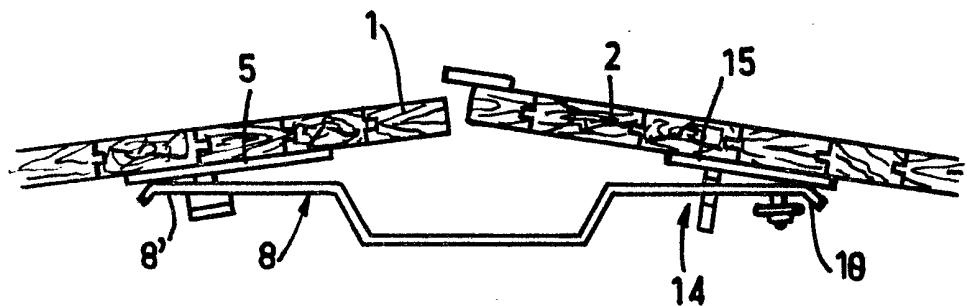


FIG. 5

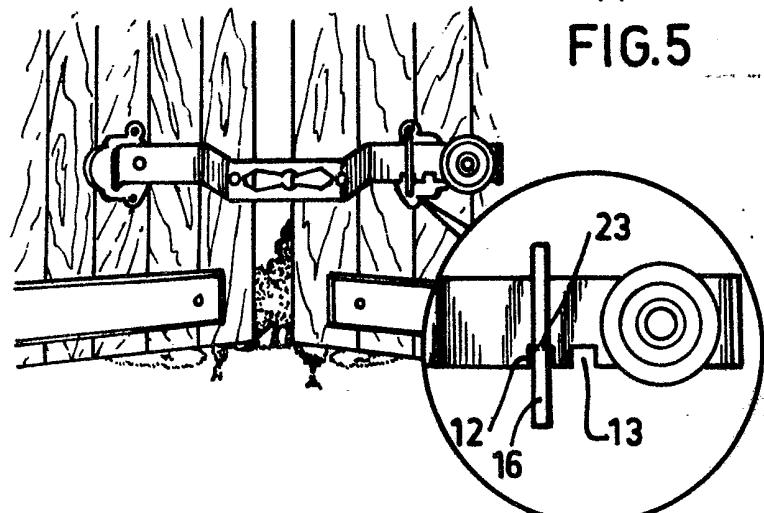


FIG. 6

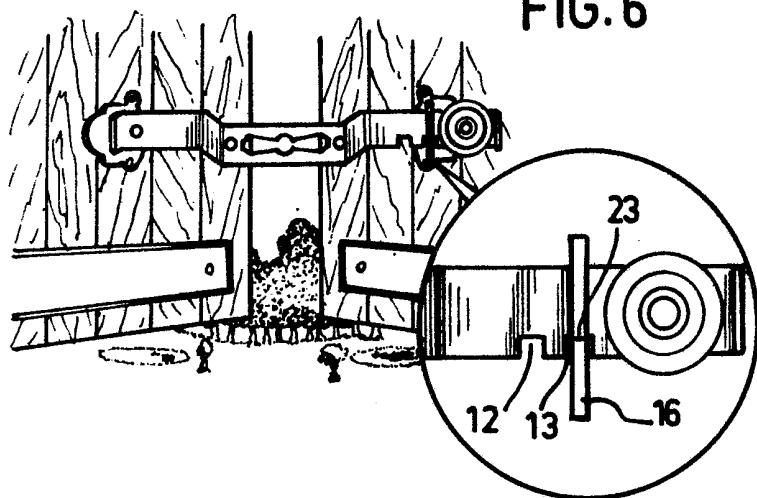


FIG. 7

11A. P-1